



Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C\_20250319\_07-BF



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C\_20250319\_07

#### BUDGET PRINCIPAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Rapporteur : Madame Corinne SUBAÏ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 19 mars 2025 à 18 h 47, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 12 mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de la commune de Chaponost, 9 bd Philippe Reydellet sous la Présidence de Monsieur Philippe GUELPA-BONARO, Vice-Président (Transition énergétique et innovation).

**Quorum :** 34  
**Nombre de délégués en exercice :** 85

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** Métropole de Lyon : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Corinne SUBAÏ. Communes : Bruno THUET (Brignais), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Mattia SCOTTI (Ternay), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Bernard DECHENAUX (Chassieu), Patrick JOUBERT (Collonges-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Alipio VITORIO (Givors), Xavier GAREL (Irigny), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Pierre BARRELLON (Ste Foy-lès-Lyon), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Daniel SEGOUFFIN (Vernaison), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Damien PAUME (Dardilly), François MAGNIN (Fontaines-St-Martin).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Éric PEREZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Philippe GUELPA-BONARO (Métropole de Lyon)  
Jean-Claude RAY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)  
Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon)  
Alain LEGRAS (Corbas) donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon)  
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)  
Noëlle MAGAUD (Genay) donne pouvoir à Germain LYONNET (Quincieux)

Secrétaire de séance : Madame Vinciane BRUNEL (Métropole de Lyon)

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2024 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C\_20231129-04 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier en séance du Comité syndical du 29 novembre 2023 ;

Vu la délibération n° C\_20231129-05 adoptant la nomenclature M57 en séance du Comité syndical du 29 novembre 2023 ;

Vu la délibération n° C\_20250212-02 et le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 12 février 2025 ;

Vu la maquette budgétaire jointe en annexe, présentant le budget principal par nature ;

La prévision budgétaire 2025 prend en compte toutes les compétences exercées et missions assurées par le SIGERLy.

Compte tenu des orientations et grandes masses financières susmentionnées, le budget s'équilibre autour de 56,09 M€ en fonctionnement et 64,37 M€ en investissement.

Le présent budget est voté avec reprise des résultats 2024 après le vote du compte administratif 2024.

Le budget est voté par nature. Conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du CGCT, le Comité se prononce sur le vote des crédits par chapitre.

Conformément aux éléments exposés lors du rapport d'orientation budgétaire 2025 ;

Considérant que le budget principal 2025 se présente comme suit :

**1. S'agissant du fonctionnement en matière de dépenses, les principaux éléments sont les suivants :**

Les dépenses de la section de Fonctionnement s'équilibrent à **56 097 335,00 €**, et se répartissent en dépenses réelles à **35 031 921,00 €** et en dépenses d'ordre à **21 065 414,00 €**.

## Dépenses de Fonctionnement

Libellé	Chap	Total Budget 2024 (€)	Budget Primitif 2025 (€)	Variation 2025-2024
Charges à caractère général	011	13 463 900,00	<b>11 674 851,00</b>	-13,29 %
Charges de personnel	012	3 288 000,00	<b>3 500 000,00</b>	+6,45 %
Atténuations de produits	014	17 820 000,00	<b>16 830 000,00</b>	-5,56 %
Autres charges de gestion courante	65	400 064,00	<b>749 320,00</b>	+87,30 %
Charges financières	66	2 390 000,00	<b>2 272 750,00</b>	-4,90 %
Charges exceptionnelles	67	10 000,00	<b>5 000,00</b>	-50,00 %
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement,</b>		<b>37 371 964,00</b>	<b>35 031 921,00</b>	<b>-6,30 %</b>
Opérations d'ordre entre sections	042	325 000,00	<b>300 000,00</b>	-8,00 %
Virement à la section d'investissement	023	13 805 118,32	<b>20 765 414,00</b>	+50,00 %
<b>Total des Dépenses d'ordre</b>		<b>14 130 118,32</b>	<b>21 065 414,00</b>	<b>+49,00 %</b>
<b>Total des dépenses de la section de fonctionnement</b>		<b>51 502 082,32</b>	<b>56 097 335,00</b>	<b>+8,90 %</b>

- **Au chapitre 011 (les Charges à caractère général): 11 674 851,00 €**

Ce chapitre représente 33 % des dépenses réelles de fonctionnement, avec une variation à la baisse de 13,29 % qui provient essentiellement du poste achat d'Énergie - Électricité (60612) (5,8 M€ inscrit au budget contre 7,7 M€ en 2024).

Figurent à la fois les dépenses liées à la compétence « Éclairage public » à hauteur de 9 035 000,00 € (achat d'énergie 5,8 M€, la maintenance EP 3 085 000,00 €, les frais de géoréférencement 150 000 €), celles relatives à l'achat de matériel câblé (500 000 €), en partie remboursé par les opérateurs câblés dans le cadre des opérations de dissimulations coordonnées, et celles relatives aux études énergétiques, pour 600 000 €.

Concernant l'éclairage public, 52 communes ont transféré la compétence « Éclairage public », la commune de Bron est prévue sur le mois de juillet 2025.

- **Au chapitre 012 (Charge de personnel) : 3 500 000,00 €**

La prévision de la masse salariale s'établit pour 2025 à 3 500 000 € soit 9,9 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement. La variation à la hausse de 6,45 % tient compte de l'évolution des prestations sociales, du glissement vieillesse et technicité ainsi que la création de poste au service SAJ en lien avec le projet ELENA.

- **Au chapitre 014 (Atténuations de produits) : 16 830 000,00 €**

La taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité représente environ 48 % des dépenses réelles de la section de fonctionnement du budget. Elle est reversée à 99 % aux communes membres ; le produit restant s'élève pour 2025 à 170 000 €.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, 62 communes ont confié la gestion de la TICFE au syndicat.

La variation à la baisse (-0,75 %) s'explique par l'application de la formule de calcul de l'accise telle que détaillée dans l'arrêté préfectoral avec :

- 5,3% lié à la baisse des consommations d'électricité entre les années 2021 et 2022,
- +4,8% lié à la prise en compte des variations de indice IPC entre 2022 et 2023.

- **Au chapitres 65 (Autres charges de gestion courante): 749 320,00 €**

Concernant le chapitre 65, il recouvre les indemnités des élus (53 545 €), les dépenses informatiques en nuage (cloud) pour 36 370 €, les versements aux communes des subventions perçues par le syndicat fin 2024 pour 654 405 € (subventions liées aux programmes Actee, audit effacement, prime eco chaleur...), en prévision les intérêts moratoires 5 000 €, ce chapitre représente 2,14 % des dépenses réelles de la section de Fonctionnement.

- **Au chapitre 66 (Charges financières): 2 272 750,00 €**

Le chapitre 66 comporte les intérêts de la dette SYDER (72 750 €), le remboursement des intérêts d'emprunts du SIGERLy pour 2 000 000 €, et 200 000 € pour les intérêts courus et non échus des emprunts, en baisse de 4,9 % par rapport à 2024, Ce chapitre représente 6,49 % des dépenses réelles de la section.

- **Au chapitre 67 (Charges Exceptionnelles) : 5 000,00 €**

Ce chapitre qui représente moins de 0,01 % des dépenses réelles de fonctionnement regroupe les titres annulés sur exercice antérieur en prévision.

- **Au chapitre 023 : Le virement de la section d'investissement : 20 765 414,00 €**

Ce virement constitue une partie de l'auto financement brut ; il sert à financer les dépenses d'investissement et vient limiter le recours à l'emprunt, en hausse de + de 50 % cette année.

- **Au chapitre 042 (Opérations ordres de transfert entre sections) : 300 000,00 €**

Ce chapitre concerne les dotations aux amortissements.

La même somme est inscrite en recette d'investissement au chapitre 040.

**Les principaux éléments sont les suivants : en matière de recettes**

**2. Les Recettes de la section de Fonctionnement s'équilibre à 56 097 335 €, et se répartissent en recettes réelles à 52 308 745,63 € et en recettes d'ordre à 3 788 589,37 €.**

### Recettes de Fonctionnement

Libellé	Chap	Budget 2024 (€)	Budget Primitif 2025 (€)	Variation 2025-2024
Atténuations de charges	013	1 000,00	0,00	-100 %
Produit des services	70	722 500,00	775 000,00	+7 %
Impôts et taxes	73	44 981 359,28	45 325 478,00	+1 %
Dotations et participations	74	394 821,00	1 049 657,00	+166 %
Autres produits de gestion courante	75	4 494 000,00	4 858 610,63	+8 %
Produits financiers	76	351 000,00	300 000,00	-15 %
Produits exceptionnels	77	0,00	0,00	
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>50 944 680,28</b>	<b>52 308 745,63</b>	<b>+3%</b>
Résultat positif reporté	002	527 402,04	3 758 589,37	+613 %
Opération ordre entre section	042	30 000,00	30 000,00	

<b>Total des recettes de la section de fonctionnement</b>	<b>51 502 082,32</b>	<b>56 097 335,00</b>	<b>+8,9 %</b>
---	----------------------	----------------------	---------------

- **Au chapitre 70 (Produits des services) : 775 000,00 €**

Le chapitre comporte l'adhésion des communes aux prestations payantes au Conseil Énergie Partagé (CEP) pour 665 000€, les recettes concernant les appuis communs estimées à 30 000 € pour 2025 et les redevances d'occupation des domaines estimées à 80 000 €.

- **Au chapitre 73 (Impôts et taxes) : 45 325 478,00 €**

Ce chapitre concerne d'une part l'encaissement de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) pour 18 M€, elle est reversée à 99 % aux communes membres, et de la contribution fiscalisée des communes membres pour 28 325 478 € en 2025.

Les contributions des communes membres constituent comme les années précédentes la principale ressource de fonctionnement, avec 28,32 M€ attendus en 2025 contre 26,9 M€ en 2024. Le montant des contributions est en hausse de 5 %, essentiellement dû à la hausse des coûts du poste achat énergie de l'année 2024.

Ce chapitre représente 87,3 % des recettes réelles de la section.

- **Au chapitre 74 (Dotations et Participations) : 1 049 657,00 €**

L'adhésion des communes au frais de groupement d'achat d'énergies représente un montant de 54 000 €.

Les subventions liées aux activités CEP sont estimées à 966 947 €, la variation à la hausse de 166 % s'explique par l'obtention du projet européen ELENA (644 440 €) pour soutenir la transition énergétique du territoire.

Ce chapitre représente 2 % des recettes réelles de la section.

- **Au chapitre 75 (Autres Produits de gestion courantes) : 4 858 610,63 €**

Après les contributions, les redevances de concession constituent une autre source importante de financement. Les ressources de concessions attendues (R1, R2, art. 8) sont de 4 800 000 € pour 2025 ;

51 610,63 € concernent la partie prélevée aux agents pour les tickets restaurants ;

7 000 € concernent la prévision de la location de la salle de réunion du SIGERLY « Candela ».

Ce chapitre représente 9 % des recettes réelles de la section.

- **Au chapitre 76 (Produits financiers) : 300 000,00 €**

Cette recette correspond aux remboursements des intérêts de l'opération SWAP sur l'emprunt de 8 M€ contracté en 2022 à taux Euribor 12 mois + marge de 0,33 %.

L'opération SWAP, passage à taux fixe sur 4 ans, va permettre un gain de plus de 40 000 € sur 2025.

- **Au chapitre 002 (Résultat antérieur reporté) : 3 758 589,37 €**

C'est le Résultat de fonctionnement 2024 reporté conformément à l'affectation des résultats 2024.

### 3. S'agissant de l'investissement en matière de dépenses, les principaux éléments sont les suivants :

Le budget primitif 2025, s'équilibre en section d'Investissement à 64 373 039,62 € dont 3 503 688,89 € de restes à réaliser, 49 515 004,89 € concernent les dépenses réelles et 14 858 034,73 € les dépenses d'ordres ;

### Dépenses d'Investissement

Libellé	Chap	Total Budget 2024 (€)	Budget Primitif 2025 (€)	RAR 2024 (€)	TOTAL BUDGET 2025 (€)	Variation 2025-2024
Dotations, fonds et réserves	10	0,00	0,00	0,00	0,00	
Subventions d'investissement	13	200 000,00	175 000,00	155 516,63	330 516,63	+65 %
Remboursement d'emprunts	16	12 908 675,00	12 219 190,00	0,00	12 219 190,00	-5 %
Immobilisations incorporelles	20	340 868,77	279 125,00	34 726,56	313 851,56	-8 %
Immobilisations corporelles	21	104 733,82	54 300,00	8 048,13	62 348,13	-40 %
Immobilisations en cours	23	36 294 100,63	30 229 000,00	2 990 869,05	33 219 869,05	-8,5 %
Participations et créances rattachées	26	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00	
Autres immobilisations financières	27	3 005 000,00	3 003 701,00	0,00	3 003 701,00	-0,04 %
Opérations pour le compte de tiers	458 1	959 780,77	50 000,00	314 528,52	364 528,52	-62 %
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>53 813 158,99</b>	<b>46 011 316,00</b>	<b>3 503 688,89</b>	<b>49 515 004,89</b>	<b>-8 %</b>
Opérations patrimoniales	041	2 000 000,00	2 800 000,00	0,00	2 800 000,00	+40 %
<i>Opération ordre entre section</i>	040	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	
<i>Solde d'exécution reporté</i>	001	20 032 620,06	12 028 034,73	0,00	12 028 034,73	-40 %
<b>Total des dépenses de la section d'Investissement</b>		<b>75 875 779,05</b>	<b>60 869 350,73</b>	<b>3 503 688,89</b>	<b>64 373 039,62</b>	<b>-15 %</b>

- **Au chapitre 13 (Subventions d'Investissement) : 330 516,63 €**

Ce chapitre concerne le reversement aux communes des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Les restes à réaliser de ce chapitre sont de 155 516,63 €.

- **Au chapitre 16 (Emprunts et Dettes) : 12 219 190,00 €**

Le remboursement en capital des emprunts contractés par le SIGERLy pour 2025 est de 10 654 710,00 M€, le remboursement de la dette SYDER s'élève à 1 560 480 €, et 4 000 € sont prévus pour le remboursement des cautions reçues lors des locations de la salle de réunion « Candela ».

- **Au chapitre 20 (Immobilisations incorporelles) : 313 851,56 €**

Ce chapitre concerne les immobilisations incorporelles, l'acquisition de logiciels et droits d'utilisation pour permettre l'évolution des processus de travail.

Pour 2025 est prévu notamment l'acquisition de logiciels métiers propres aux compétences techniques du SIGERLy (logiciel de management de l'énergie, du changement de logiciel Finance, de la GED, la mise à jour des licences serveur). 13 925,00 € concernent le PCRS participation du SIGERLy en lien avec la Métropole.

Les restes à réaliser de ce chapitre sont de 34 726,56 €.

- **Au chapitre 21 (Immobilisations corporelles) : 62 348,13 €**

Ce chapitre porte sur les achats d'équipements en biens mobiliers de bureau et véhicules de transport (42 500 €), les frais informatiques (6 300,00 €) notamment pour l'audit sécurité informatique, et pour l'achat de matériels et outillages CEP, et voirie pour 5 500 €.

Les restes à réaliser de ce chapitre sont de 8 048,13 €.

- **Au chapitre 23 (Immobilisations en cours) : 33 219 869,05 €**

Les demandes de travaux des communes membres en matière de dissimulation coordonnée des réseaux et d'éclairage public constituent la principale dépense d'investissement.

Pour 2025, le montant prévisionnel au stade du budget primitif est de 33,2 M€. Cette prévision sera ajustée tout au long du cycle budgétaire au cours des décisions modificatives en fonction de l'avancement réel des chantiers si nécessaire. La variation à la baisse de 8,5 % par rapport à 2024 s'explique par l'inscription des crédits de Paiement (CP) des années 2023, 2024 et 2025 selon l'exécution prévue des dépenses d'investissement.

Les restes à réaliser de ce chapitre sont de 2 990 869,05 €.

- **Au chapitre 26 (Participations et créances rattachées) : 1 000,00 €**

- **Au chapitre 27 (Autres Immobilisations financières) : 3 003 701,00 €**

3 701,00 € concernent l'ajustement du dépôt de garantie à verser pour les locaux Organdi et 3 M€ concernent le reversement aux communes dans le cadre du financement de Baty+.

- **Au chapitre 4581 (opérations pour le compte de Tiers) : 364 528,52 €**

Ce chapitre concerne les opérations pour compte de tiers.

Les restes à réaliser de ce chapitre sont de 314 528,52 €.

Les nouvelles inscriptions au budget 2025 concernent :

4581121	St Fons	Rue Yves Farges	10 000,00 €
4581123	Caluire-et-Cuire	Route de STRASBOURG phase 1	40 000,00 €

Une somme équivalente est inscrite en recette d'investissement au chapitre 4582.

- **Au chapitre 040 (Opérations ordres entre section) : 30 000,00 €**

Il s'agit de l'amortissement de la subvention, une recette équivalente est inscrite en recette de fonctionnement chapitre 042.

- **Au chapitre 041 (Opérations Patrimoniales) : 2 800 000,00 €**

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales, c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. Ces opérations correspondent aux écritures d'ordre de la TVA Enedis, et aussi des avances accordées aux fournisseurs.

Une recette équivalente est inscrite en recette d'investissement.

- **Au chapitre 001 (Solde d'exécution négatif reporté) : 12 028 034,73 €**

C'est le solde d'exécution négatif reporté conformément à l'affectation des résultats 2024.

#### 4. S'agissant de l'investissement en matière de recettes, les principaux éléments sont les suivants :

### Recettes d'Investissement

Libellé	Chap.	Budget 2024 (€)	Budget Primitif 2025 (€)	RAR 2024 (€)	Total Budget 2025 (€)	Variation 2025-2024
Dotations, fonds divers et réserves	10	3 300 000,00	<b>2 600 000,00</b>	0,00	<b>2 600 000,00</b>	-21 %
Excédents de fonctionnement capitalisés	1068	25 167 000,99	<b>13 716 026,70</b>	0,00	<b>13 716 026,70</b>	-45 %
Subvention d'Investissement	13	1 584 219,60	<b>800 000,00</b>	713 844,60	<b>1 513 844,60</b>	-4 %
Emprunts et dettes	16	26 732 056,68	<b>20 517 902,00</b>	0,00	<b>20 517 902,00</b>	-23 %
Autres immobilisations financières	27	1 701 048,70	<b>1 000 000,00</b>	189 992,32	<b>1 189 992,32</b>	-30 %
Produits des cessions	024	12 000,00	<b>8 000,00</b>	0,00	<b>8 000,00</b>	-33 %
Opérations pour le compte de tiers	4582	1 249 334,76	<b>50 000,00</b>	911 860,00	<b>961 860,00</b>	-23 %
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>59 745 660,73</b>	<b>38 691 928,70</b>	<b>1 815 696,92</b>	<b>40 507 625,62</b>	<b>-32 %</b>
Opération ordre transfert entre section	040	325 000,00	<b>300 000,00</b>	0,00	<b>300 000,00</b>	-8 %
Opérations patrimoniales	041	2 000 000,00	<b>2 800 000,00</b>	0,00	<b>2 800 000,00</b>	+40 %
Virement de la section de fonctionnement	021	13 805 118,32	<b>20 765 414,00</b>	0,00	<b>20 765 414,00</b>	+50 %
<b>Total des recettes de la section d'Investissement</b>		<b>75 875 779,05</b>	<b>62 557 342,70</b>	<b>1 815 696,92</b>	<b>64 373 039,62</b>	<b>-15 %</b>

- **Au chapitre 10 (Dotations et fonds divers) : 16 316 026,70 €**

13 716 026,70 € d'excédents de fonctionnement capitalisés, consécutif à l'affectation des résultats 2024.

2 600 000 € sont inscrits pour 2025 au titre du FCTVA qui finance les investissements réalisés par le syndicat hors mandat de maîtrise d'ouvrage, hors TVA Enedis et hors travaux Métropole de Lyon (réfection de voirie).

- **Au chapitre 13 (Subventions d'Investissement) : 1 513 844,60 €**

Ce chapitre comporte la vente des Certificats d'économies d'énergie pour 300 000 €, le versement par les communes de fonds de concours pour le financement « hors contributions » des travaux de réseaux et d'éclairage public à hauteur de 500 000 €. Cette prévision sera réajustée toute l'année, en fonction du souhait des communes de financer leurs travaux par fonds de concours.

Les restes à réaliser de ce chapitre sont de 713 844,60 €.

- **Au chapitre 16 (Emprunts et Dettes) : 20 517 902,00 €**

Le montant d'emprunt estimé pour 2025, à 20,5 M€, a été calibré en prenant compte les travaux inscrits en Crédit de paiement 2023, 2024 et 2025 en tenant compte également du projet d'ingénierie technique et financière.

- **Au chapitre 27 (Autres immobilisations financières) : 1 189 992,32 €**

Ce chapitre concerne l'encaissement de la TVA par Enedis, elle correspond à un transfert de droit qui s'opère entre le concessionnaire (Enedis) et le concédant. Ainsi le SIGERLY récupère 20 % sur les travaux effectués sur les réseaux électriques ; sont inscrits cette année 1 000 000 €.

Les restes à réaliser de ce chapitre sont de 189 992,32 €.

- **Au chapitre 024 (Produits des cessions d'immobilisations) : 8 000,00 €**

Courant 2025 est programmée la vente de 2 véhicules de service.

- **Au chapitre 4582 (Opérations pour le compte de Tiers) : 961 860,00 €**

Ce chapitre concerne les recettes concernant les opérations pour le compte de tiers, une somme équivalente est inscrite en dépense d'investissement.

Les restes à réaliser de ce chapitre sont de 911 860,00 €.

**Les recettes d'ordre d'Investissement d'un montant total de 23 865 414,00 € relèvent de trois chapitres :**

**Le chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement : 20 765 414,00 €**

**Opérations d'Ordre de transfert entre sections (chapitre 040) : 300 000,00 €**

Il enregistre les dépenses d'ordres relatives aux amortissements des immobilisations incorporelles, la contrepartie de ces opérations est inscrite en dépenses d'ordre de fonctionnement au chapitre 042.

**Opérations Patrimoniales (chapitre 041) : 2 800 000,00 €**

Ce chapitre enregistre les opérations patrimoniales, c'est-à-dire les opérations d'ordre au sein de la section d'investissement. Ces opérations correspondent aux droits remboursement de la TVA Enedis.

La contrepartie de ces opérations est inscrite en dépenses ordre d'investissement au chapitre 041.

**Les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées en équilibre.**

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)*

**Le Comité syndical :**

**VOTE** les crédits par chapitre tels que présentés ci-dessus, conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du CGCT.

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le 25/03/2025

ID : 069-200058493-20250319-C\_20250319\_07-BF



Pour : 43 (112 voix)

Contre : 0

Abstention : 1 (1 voix)

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

Le Président du SIGERLY

Signé électroniquement par : **Éric PÉREZ**

Date de signature : 21/03/2025

Qualité : Président du SIGERLY



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*